



## Règlement d'ordre intérieur du Racing White Woluwe

|     |   |   |
|-----|---|---|
| 1   | Généralités .....   | 2 |
| 2   | Joueurs .....   | 2 |
| 2.a | Attitude .....  | 2 |
| 2.b | Présence .....  | 2 |
| 2.c | Equipement .....  | 2 |
| 2.d | Matériel .....  | 3 |
| 2.e | Vestiaires : .....  | 3 |
| 2.f | Hygiène et santé.....   | 4 |
| 2.g | Administratif.....  | 4 |
| 3   | Parents.....  | 5 |
| 4   | Délégués .....  | 5 |
| 5   | Entraîneurs .....   | 6 |
| 6   | MESURES DISCIPLINAIRES. ....  | 7 |
| 6.a | Comité de discipline .....  | 7 |
| 6.b | Objectifs visés par toute mesure disciplinaire. ....                    | 7 |
| 6.c | Composition et Fonctionnement du Comité de discipline. ....             | 7 |
| 6.d | Appel d'une mesure disciplinaire prise par Comité de discipline .....   | 8 |
| 6.e | Comportement sur le terrain, sanction prise par l'entraîneur .....      | 8 |
| 6.f | Cartes jaunes .....   | 8 |
| 6.g | Cartes rouges.....  | 8 |
| 6.h | Retards et absences non justifiées aux entraînements et aux matchs..... | 9 |



# RACING WHITE WOLUWE a.s.b.l.

Affilié à l'U.R.B.S.F.A. SOUS LE MATRICULE 9733

## 1 Généralités

Ce règlement s'adresse à l'ensemble des membres du Racing White Woluwe, à savoir les joueurs, entraîneurs, délégués et staff mais aussi aux parents et supporters.

Le Racing White Woluwe entend développer une image positive du club. Dans cette optique, chaque personne liée d'une manière ou d'une autre au club, s'engage à promouvoir l'image de marque du club et à représenter celui-ci avec la plus grande dignité, à inculquer le respect aussi bien sur le terrain qu'en dehors, à veiller au comportement irréprochable à l'égard de tous (coéquipiers, adversaires, arbitres, staff technique, représentants officiels, parents, public, fédération, etc).

La dernière version de ce règlement est publiée dans les bureaux du Racing White Woluwe ainsi que sur le site web du club.

Le club est affilié à la Fédération Belge de Football (URBSFA) et à son aile francophone (ACFF). Dès lors, les règlements fédéral (URBSFA) et communautaire (ACFF) font partie intégrante de ce présent règlement.

## 2 Joueurs

### 2.a Attitude

Porter le maillot du Racing White Woluwe, c'est représenter l'image du club. Dans ce cadre, chaque joueur doit s'engager à avoir un comportement impeccable.

- Saluer les coaches et responsables du club, ses partenaires, ses adversaires, les arbitres
- Toujours s'adresser de manière polie et respectueuse à ses interlocuteurs
- Avoir un comportement correct pendant le match avec un état d'esprit positif vis-à-vis des adversaires, des coéquipiers, des arbitres, des supporters et de l'encadrement du club. Cette règle est aussi d'application en dehors des terrains.
- Respecter les consignes du coach.

### 2.b Présence

La présence aux entraînements et aux matchs (en fonction des convocations) est obligatoire. Au club, les joueurs doivent être présents en tenue au vestiaire à l'heure de l'entraînement ou du rendez-vous pour le match. A l'extérieur, le joueur doit être au point de rendez-vous à l'heure communiquée par le coach. En cas d'absence, le joueur veillera à prévenir le plus vite possible son coach. Les absences et retards seront rapportés par le coach au coordinateur qui prendra les mesures appropriées.

### 2.c Equipement

Chaque joueur en ordre de cotisation reçoit un pack d'équipement pour l'entraînement et les matchs. Ces tenues sont obligatoires pour toutes les activités du club. Un joueur qui



# RACING WHITE WOLUWE a.s.b.l.

Affilié à l'U.R.B.S.F.A. SOUS LE MATRICULE 9733

n'aura pas son équipement complet peut se voir refuser l'activité. Chaque joueur veillera à mettre son nom sur ses équipements.

Pour les matchs :

- L'équipement est obligatoire pour l'échauffement et pour l'arrivée sur le terrain
- Pendant le match, le maillot est glissé dans le short, les bas sont remontés et les protèges tibias sont obligatoires;
- Le cuissard doit être de la même couleur que celle du short, de même que la blouse thermo avec le maillot.
- Chaussures de football :
  - L'Union belge oblige les multistuds pour les catégories U6 à U13 ;
  - Pour les autres catégories : le joueur veille à toujours être en possession d'une paire de chaussures adaptées au terrain synthétique et d'une paire de chaussures adaptées au terrain en herbe. Il veille également à porter des chaussures adaptées aux conditions météo.
  - Les joueurs ne mettent leurs chaussures de football qu'arrivés au vestiaire et les retirent à la fin de l'activité.
- La carte d'identité est obligatoire pour tous les matchs et les tournois.

## 2.d Matériel

Les joueurs sont tenus d'aider les coaches pour le matériel lors des activités :

- Aider le coach et le délégué à placer et ranger les goals
- Récupérer le matériel (ballons, cônes et chasubles) ;
- Veiller à laisser un terrain « propre » après l'entraînement (pas de bouteilles, canettes...) ou le match, à domicile comme à l'extérieur.

## 2.e Vestiaires :

- tout joueur prend soin de quitter les installations (vestiaire, terrain) « propre » à domicile comme à l'extérieur ;
- lors des matches, hormis officiels et joueurs désignés pour jouer la rencontre, personne n'aura accès aux vestiaires avant, pendant et après la rencontre ;
- pour les séances d'entraînement, l'accès aux vestiaires et aux zones d'entraînement terrain, banc de touche) est interdit à toute personne étrangère au club, ainsi qu'aux parents ;
- les chaussures sont nettoyées à l'extérieur des vestiaires sur les brosses prévues (en aucun cas dans les douches);
- la bonne tenue des vestiaires est sous la responsabilité du formateur ;
- tous les appareils électroniques (gsm , mp3 ...) et objets de valeur sont interdits du début de l'entraînement ou du match à la fin de celui-ci. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans ses installations.



# RACING WHITE WOLUWE a.s.b.l.

Affilié à l'U.R.B.S.F.A. SOUS LE MATRICULE 9733

## 2.f Hygiène et santé

- La douche à l'issue de l'entraînement et du match est obligatoire (l'utilisation de claquette est recommandée)
- Santé : tout joueur blessé ou malade doit prévenir son coach le plus vite possible de son absence et de la date de retour. Il ne pourra reprendre le football que complètement guéri et avec l'accord du staff du Racing White Woluwe.
- Diététique :
  - Les joueurs sont tenus de suivre les règles diététiques sportives;
  - Un sommeil réparateur convenable est indispensable.
- Lutte anti-dopage : Le club s'inscrit dans la lutte contre le dopage et tout membre du club doit s'engager dans cette voie. Tout joueur convaincu de dopage se verra, en outre des sanctions fédérales, convoqué devant un comité de discipline. Tout renseignement concernant le dopage peut être obtenu sur le site [www.dopage.be](http://www.dopage.be).

## 2.g Administratif

Pour être en ordre administrativement, tout joueur du Racing White Woluwe doit :

- être en ordre d'affiliation et/ou de transfert;
- être en ordre de cotisation et d'indemnités telles que réclamées par le club;
- avoir rendu la fiche d'inscription complétée et signée; Celle-ci certifie aussi qu'il a pris connaissance du présent règlement d'ordre intérieur et comprend une autorisation à diffuser sur son site internet des photos et vidéos du jeune dans son activité footballistique;

La carte d'identité (avec photo) est obligatoire et doit être amenées pour toutes les compétitions officielles.

Tout joueur, souhaitant quitter le Racing White Woluwe, pourra :

- démissionner dans les délais et selon la procédure décrite par le règlement de l'URBSFA / ACFF en vigueur (période du 1<sup>er</sup> au 30 avril),
- en dehors de la période de démission, se voir accorder un transfert, temporaire ou définitif, par le Racing White Woluwe.

Chaque saison, le conseil d'administration du club fixe le montant des cotisations. Cette dernière doit être versée dans les délais fixés par le conseil d'administration. Tout joueur qui ne sera pas en ordre de cotisation se verra refuser l'accès aux activités du club. Seuls les joueurs en ordre de cotisation recevront le pack d'équipement.

Tout joueur affilié au Racing White Woluwe est assuré par l'URBSFA pour la pratique du football. La police et les conditions d'interventions de l'assurance sont décrits sur le site de l'Union Belge. ([https://belgianfootball.s3.eu-central-1.amazonaws.com/s3fs-public/rbfa/docs/pdf/reglement/bondsreglement\\_reglement\\_federal/URBSFA\\_reglement\\_federal\\_Annexe1\\_Assurances.pdf](https://belgianfootball.s3.eu-central-1.amazonaws.com/s3fs-public/rbfa/docs/pdf/reglement/bondsreglement_reglement_federal/URBSFA_reglement_federal_Annexe1_Assurances.pdf))



# RACING WHITE WOLUWE a.s.b.l.

Affilié à l'U.R.B.S.F.A. SOUS LE MATRICULE 9733

## 3 Parents

Nous demandons aux parents d'avoir un comportement exemplaire et fair-play durant les entraînements et les matchs.

Les parents sont des supporters naturels. Nous leur demandons de supporter leurs enfants de manière positive mais de s'abstenir d'intervenir dans le coaching, tant pendant les entraînements que pendant les matchs.

Les parents ont un rôle important à jouer dans la ponctualité et la présence de leur enfant aux activités du club. Ils sont tenus de prévenir les coaches dès que possible de toute absence ou retard.

Le club assure un développement sportif des enfants et n'est donc pas une garderie. La responsabilité du club s'arrête dès la fin de l'activité. Les parents sont donc tenus de venir rechercher leur enfant à l'heure.

Nous avons besoin des parents pour assurer le rôle de délégués et pour conduire les équipes aux matchs à l'extérieur. Leur rôle est donc essentiel pour le bon fonctionnement du club.

Utilisation d'un moyen de transport :

- les parents veillent à assurer leur responsabilité au niveau du transport des passagers. Ils se conduisent en bon père de famille, assurent le retour en toute sécurité et dans le plus bref délai ;
- la reprise d'un joueur par un autre parent ou une autre personne ne peut se faire que sous l'entière responsabilité des parents du joueur et non pas du formateur ou du club.

## 4 Délégués

Le rôle de délégué est essentiel. Un match de 11 contre 11 ne peut se dérouler sans un délégué. Chez les plus jeunes, le délégué est une aide précieuse pour le coach. Chez les plus âgés (à partir du 11 contre 11), le délégué a un rôle officiel.

Les délégués sont choisis par les entraîneurs mais ce choix est soumis à l'approbation du Comité de Coordination. Les délégués doivent obligatoirement être affiliés au club.

Rappel des tâches du délégué:

- aider les entraîneurs dans les tâches administratives
- préparer le matériel nécessaire pour le match (ballons, feuille d'arbitre, bouteilles d'eau, équipements des joueurs, vérifier la conformité du terrain et des buts, préparer la pharmacie. Accueillir l'arbitre dès son arrivée au terrain, lui présenter le vestiaire, lui offrir une boisson,...
- accueillir les équipes adverses et leur présenter le vestiaire
- compléter la feuille d'arbitre et la présenter à l'arbitre avec les cartes d'identités des joueurs
- assister l'arbitre lors de la vérification des identités et de l'équipement des joueurs
- assister l'arbitre en cas d'incidents pendant le match
- veiller à apporter les premiers soins aux joueurs si nécessaire



# RACING WHITE WOLUWE a.s.b.l.

Affilié à l'U.R.B.S.F.A. SOUS LE MATRICULE 9733

- assurer la distribution des boissons à la mi-temps à l'arbitre et aux équipes
- veiller à ce que la feuille d'arbitre soit remplie dans les règles (exactitudes des renseignements les résultats, cartes jaunes,...), payer les frais d'arbitrage.
- veiller, en collaboration avec l'entraîneur, à la discipline dans les vestiaires et à ce que les joueurs prennent une douche
- contrôler les équipements à la fin des matchs
- accompagner l'arbitre après le match, lui offrir une collation et assurer sa sécurité jusqu'à son départ des installations
- veiller à ce que les vestiaires visités et visiteurs soient vides et n'aient subi aucune détérioration
- le port du brassard est obligatoire (blanc à domicile et noir-jaune-rouge en déplacement)

## 5 Entraîneurs

L'entraîneur a un rôle clef dans l'équipe. Il en est le responsable.

Il s'assure du respect des règles du club par leur équipe, sur les terrains, dans les vestiaires, au club ou en déplacement. Il veillera particulièrement à remplir son rôle éducatif et à donner le meilleur exemple aux enfants.

L'entraîneur est responsable de l'ensemble des joueurs mineurs durant l'entièreté de l'activité.

Les entraîneurs sont responsables du matériel qui leur est confié en début de saison. Ce matériel devra être remis en fin de saison en bon état. Toute perte ou dégradation injustifiée du matériel leur sera déduit du paiement de leur dernière indemnité de la saison.

La tenue de coach du Racing White est obligatoire tant pendant les entraînements que pendant les matchs, le port du brassard rouge l'est aussi en match.

Le coach doit s'engager à respecter la vision sportive du club. Les schémas de jeu et les thèmes d'entraînement forment un cadre qui est donné par le coordinateur. L'entraîneur est libre de donner son entraînement et son coaching dans ce cadre.

Les noyaux de joueurs sont fixés par les coordinateurs. L'entraîneur veillera au respect des noyaux et ne s'en écartera qu'avec l'accord du coordinateur.

L'entraîneur est responsable de la bonne organisation des matchs à domicile et en déplacement en remettant les convocations et en s'assurant de la présence des joueurs.

Les feuilles de présences doivent être signées au secrétariat à chaque prestation.



# RACING WHITE WOLUWE a.s.b.l.

Affilié à l'U.R.B.S.F.A. SOUS LE MATRICULE 9733

Chaque entraîneur se soumet aux obligations légales et remet à la demande du club un extraits de casier judiciaire Modèle 2 (art. 596.2 du code d'instruction criminelle) (Ce document est délivré pour les activités liées à l'éducation, au médical et au psycho-social, à l'aide à la jeunesse, à l'animation et l'encadrement de mineurs et est délivré par l'administration communale).

## 6 MESURES DISCIPLINAIRES.

### 6.a Comité de discipline

Le comité de discipline est institué par le Conseil d'administration.

### 6.b Objectifs visés par toute mesure disciplinaire.

D'une manière générale, toute vie associative nécessite des règles et le strict respect de celles-ci. Le présent règlement est destiné à fixer ces règles, non sous la contrainte mais dans le cadre d'une discipline de vie librement consentie par chacun des membres du Racing White Woluwe. Seul le respect de ces règles peut être garant de l'harmonie nécessaire à la bonne évolution du club en général et de chacun de ses membres en particulier. C'est également veiller à la sauvegarde de l'image de marque du club.

Propos déplacés ou grossiers, comportements blâmables ou violents – tant sur le terrain qu'en dehors et ce y compris les réseaux sociaux – à l'égard de coéquipiers, adversaires, arbitres, presse, public, staff technique et officiel, ... – sont inadmissibles et feront l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du club. Tout membre rendu responsable d'un comportement induisant une sanction financière pour le club se verra imputer les frais ainsi causés, et ce, indépendamment de toute autre action disciplinaire ou juridique que le club pourrait entreprendre à son égard

Tout problème extra sportif peut être valablement soumis à un membre du Conseil d'administration, qui examinera l'opportunité de transmettre le dossier au Comité de discipline.

### 6.c Composition et Fonctionnement du Comité de discipline.

Le Comité de discipline sera composé de trois membres désignés par le Conseil d'administration. Il devra comprendre au moins deux administrateurs.

Lorsqu'un cas est soumis au Comité de discipline, celui-ci aura pour mission de, s'il l'estime nécessaire:

- prendre connaissance du rapport de l'entraîneur, sur l'affaire portée à sa connaissance,
- entendre le(s) plaignant(s),
- entendre le(s) témoin(s) éventuel(s), à charge comme à décharge,
- entendre la défense du ou des intéressé(s),
- débattre en son sein d'une mesure disciplinaire à l'encontre du ou des intéressé(s) et de la portée de cette mesure,



# RACING WHITE WOLUWE a.s.b.l.

Affilié à l'U.R.B.S.F.A. SOUS LE MATRICULE 9733

- faire connaître sa décision au(x) intéressé(s).

## 6.d Appel d'une mesure disciplinaire prise par Comité de discipline

Le membre qui fait l'objet d'une mesure disciplinaire prise par le comité de discipline peut faire appel de celle-ci dans les 7 jours après notification auprès du Conseil d'administration du club. Dans ce cas, le Conseil d'administration du club examine les faits reprochés et la mesure prise et peut décider de maintenir ou modifier cette mesure.

## 6.e Comportement sur le terrain, sanction prise par l'entraîneur

Si, en cours d'entraînement ou de match, un joueur affiche un comportement tel qu'il perturbe le bon déroulement de l'activité, son entraîneur peut l'exclure du terrain et l'envoyer sur le banc. Dans ce cas, le joueur concerné doit immédiatement quitter la surface de jeu et se rendre sur le banc où il attendra la fin de l'activité. Il ne pourra plus remonter sur le terrain avant d'avoir reçu l'accord de son entraîneur ou du coordinateur. Le coordinateur ou l'entraîneur peut saisir le conseil de discipline si la gravité le nécessite. L'entraîneur indiquera cette exclusion au coordinateur. En fonction de la gravité des faits et/ou de leur caractère répétitif, il revient au Conseil de Discipline de discipline de prononcer les sanctions appropriées.

## 6.f Cartes jaunes

Aucune autre sanction ne peut être prise à l'égard d'un joueur qui reçoit une carte jaune en cours de match, sauf celles éventuellement prévues par les règlements de l'URBSFA. Toutefois, si cette carte jaune est conséquente à un comportement exagérément agressif ou antisportif vis-à-vis d'un partenaire, d'un adversaire, de l'arbitre ou du public, l'entraîneur fera rapport des faits au Conseil d'administration qui devra évaluer si d'autres mesures doivent être prises ou non à l'égard du joueur concerné et le cas échéant renvoyer le joueur devant le Comité de discipline. L'amende infligée par l'URBSFA pourra être mise à charge du joueur ; jusqu'au paiement de cette amende par le joueur, le club se réserve le droit de ne plus l'aligner.

## 6.g Cartes rouges

Une carte rouge reçue pour présentation de deux cartes jaunes au cours de la même rencontre n'entraîne pas d'autre mesure que celles prévues à l'article précédent du présent chapitre et/ou prévues par les règlements de l'URBSFA. Dans le cas d'une carte rouge reçue pour comportement antisportif ou exagérément agressif vis-à-vis d'un partenaire, d'un adversaire, de l'arbitre ou du public, il appartiendra au Conseil d'administration - sur base du rapport que lui fera l'entraîneur - d'envisager d'autres mesures à l'encontre du joueur fautif et le cas échéant renvoyer le joueur devant le Comité de discipline. L'amende infligée par l'URBSFA pourra être mise à charge du joueur ; en cas de non-paiement par ce dernier, le club se réserve le droit de ne plus l'aligner.





# RACING WHITE WOLUWE a.s.b.l.

Affilié à l'U.R.B.S.F.A. SOUS LE MATRICULE 9733

En cas de carton rouge pour un geste antisportif ou dégradant l'image du club, l'intéressé(e) assurera l'arbitrage d'un ou plusieurs matches de jeunes.

## 6.h Retards et absences non justifiées aux entraînements et aux matchs

Un membre qui se présente en retard à l'entraînement ou à un match peut se voir refuser par l'entraîneur le droit de participer à l'activité en cours si la justification de ce retard est jugée insuffisante par celui-ci. Même en cas de justification suffisante, le droit de participer à l'activité en cours peut-être refusé si la durée restante de l'activité en cours est inférieure à la moitié de sa durée totale. En cas d'absences ou retards répétés et insuffisamment justifiés d'un membre, l'entraîneur devra présenter le cas au coordinateur qui appréciera si le cas doit être présenté au comité de discipline.